

Merci Messieurs les co facilitateurs.

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Le cadre de suivi et de rapportage sera la traduction de notre ambition réelle pour la réalisation de l'agenda. Nous devons nous donner les moyens de nous assurer que la mise en œuvre des objectifs sera effective, et d'adopter les mesures de correction au besoin. C'est là l'enjeu du dispositif de suivi à mettre en place, et c'est dire l'importance de ce pilier de l'agenda. Nous nous félicitons à cet égard du langage inclus au sein de cette partie consacrée au suivi et rapportage. Il reflète un équilibre satisfaisant entre les trois niveaux national, régional et global. Il reconnait le caractère volontaire de l'exercice, tout en appelant à la mise en place de mécanismes adaptés au niveau national et régional. Par ailleurs, la préparation de lignes directrices par le Secrétaire Général pour soutenir les capacités des pays à suivre leurs progrès nationaux nous parait pertinente.

J'aimerais maintenant souligner quatre points :

1- Nous pensons que la dimension de **collecte et d'analyse des données** pourrait être renforcée. Le mécanisme de suivi et rapportage repose sur la possibilité de disposer d'une base solide d'informations et de statistiques. La collecte et l'agrégation de données doit donner un rôle central aux acteurs compétents, et le document final doit reconnaître leur contribution. De nombreuses organisations disposent de données qui nous seront indispensables pour suivre l'état d'avancement de la réalisation de l'agenda, et nous ne pouvons nous priver de ces capacités existantes. Dans le même temps, nous savons que dans de nombreux pays, les capacités statistiques actuelles ne sont pas suffisantes pour permettre un suivi efficace des objectifs de développement durable. Il faudra que nous puissions collectivement contribuer au renforcement de ces capacités statistiques. Beaucoup a déjà été fait dans ce domaine, je pense par exemple aux soutiens que nous avons pu apporter à Afristat pour ce qui concerne les pays africains, mais il nous semble que cet effort doit être poursuivi et amplifié.

- 2- L'un des points cruciaux de ce cadre de suivi repose sur son articulation avec le processus d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Cette articulation devra être la plus rationnelle possible. Elle a fait l'objet de longues discussions au sein des discussions sur l'accord d'Addis-Abeba, et d'importants progrès ont été réalisés. Nous remercions dans cette perspective les délégations pour leurs efforts et appelons à la finalisation des négociations demain soir. Il faudra que l'agenda post 2015 reflète de la meilleure manière ce résultat, afin de garantir un suivi opérationnel et efficace tant des objectifs de l'agenda que de ses moyens de mise en œuvre. Cela nous permettra d'avoir une vision globale de la relation entre moyens et résultats, et donc de prendre les décisions nécessaires pour une mise en œuvre effective.
- 3- J'aimerais souligner l'importance une nouvelle fois pour le Forum Politique de Haut niveau de **s'appuyer sur les mécanismes et ressources existants** qui contribueront à son travail de manière efficace. La cohérence avec les autres processus onusiens devra être maximisée. Cet impératif pourrait être mieux reflété dans le projet de Document final.
- 4- Enfin, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration générale, nous soutenons fortement l'inclusion d'une référence à la nécessité pour le **Système de Développement des Nations Unies** de prendre les mesures nécessaires pour s'adapter à la nouvelle architecture du développement que nous sommes en train de dessiner.

Je crois, en conclusion, que nous devons bien garder à l'esprit que l'objectif de ce cadre de suivi et de rapportage est de garantir la pleine réalisation de l'agenda post-2015, en nous guidant dans nos orientations politiques grâce à une base d'information solide et fiable, et d'ainsi soutenir chacun d'entre nous pour l'atteinte des objectifs.

Je vous remercie.